

Comité des Usagers de la Forêt régionale de Montgé

Mercredi 4 juin 2025 – 16h-19h

Objet du comité :

Ce rendez-vous se veut un moment privilégié de dialogue avec les différents acteurs et partenaires du territoire, autour de la vie de la forêt, de ses aménagements, de son animation et de son actualité en général. Deux comités d'usagers ont déjà été organisés en forêt régionale de Montgé, en 2019 et 2022. L'organisation de cette nouvelle instance du 4 juin s'est inscrite dans le cadre d'une *étude sur la définition, la mise en place et l'animation d'instances de concertation au titre du dialogue national Forêts-Société, dans les forêts du nord et de l'est seine-et-marnais*.

Dans ce contexte de test de comité d'usagers « revu et corrigé », ont été testés : un nouveau process (liste d'invités restreinte, préparation du comité en amont), de nouveaux outils (« visite-enquête » sur site avec carnet de marche) ainsi que les perspectives d'engagement collectif des acteurs présents.

Préparation conjointe de l'ordre du jour ; thématiques proposées :

Le comité d'usagers a été précédé d'une première réunion avec les participants le 22 mai, de 18h à 19h, en visio, afin d'en construire l'ordre du jour. Au cours de cette réunion, étaient présents : la mairie de Montgé-en-Goële, la Communauté de communes Plaines et Monts de France et l'entreprise Knauff, avec un total de 3 participants.

Les thématiques suivantes ont été proposées : les coupes d'arbres et la gestion sylvicole, les conflits d'usages dont l'exploitation du gypse à ciel ouvert.

Une liste d'invités supplémentaires a été proposée par les parties prenantes présentes, à Île-de France Nature.

Liste des présents au comité d'usagers du 4 juin :

18 participants au total, représentant les Mairies de Montgé-en-Goële, Saint Soupplets et Marchemoret, la Communauté de communes Plaines et Monts de France, le centre équestre de Saint Thibault, l'entreprise Knauff, 4 habitants de Montgé.

Pour Île-de-France Nature : Jean-Pierre MADIOT, Technicien forestier en charge de l'aménagement et de la gestion de la Forêt régionale de Montgé, accompagné d'Astrid Leseurre, technicienne forestière de l'Office national des Forêts pour ce site ; Jean-Marie DESHOUX, Délégué territorial et Angélique LUCAS, Chargée de la médiation et de la communication locale. Anne-Cécile Rouchette, du bureau d'études Opencommunities, qui accompagne la démarche d'IDF Nature, était également présente, à titre d'observation.

Déroulement du comité d'usagers du 4 juin :

Le comité d'usagers s'est articulé comme suit :

- Accueil sur le lieu de RDV et rappel du cadre « test » de ce comité d'usagers, spécifique, et des attentes d'Île-de-France Nature dans ce cadre-là
- Présentation de chacun des participants, de sa fonction en lien avec la forêt régionale de Montgé, de ses concernés (ce qui le préoccupe, ses craintes ou joies à partager et qui lui donnent envie d'agir ou de demander de l'aide, ce sur quoi il lui semble intéressant de progresser de façon collective)
- Présentation des thématiques proposées lors de la réunion de préparation du 22 et sondage de nouveaux sujets. Les thématiques proposées (coupes d'arbres et gestion sylvicole, conflits d'usages dont l'exploitation du gypse) ont été confirmées.
- Constitution d'un groupe par thématique et démarrage de la visite-enquête, avec carnet de marche, complété par l'animateur au fil de la visite.

- Retour au lieu de RDV et synthèse de l'exploration par chacun des groupes, avec questionnement de chacun sur les actions-clés susceptibles à mettre en œuvre, si possible de façon collective, sur la thématique choisie.

Compte-rendu de la synthèse des explorations :

Coupes d'arbres et gestion sylvicole

La visite, animée par le technicien forestier d'Île-de-France Nature, s'est articulée autour de questions-réponses sur :

- le plan d'aménagement forestier* ;
- les trois missions d'Île-de-France Nature en forêt régionale (accueil du public, préservation de la biodiversité et renouvellement des boisements) ;
- les différentes essences présentes en forêt régionale de Montgé et la problématique des châtaigniers atteints de la maladie de l'Encre ; les coupes de sécurité* en forêt et le long des routes ;
- la gestion de la forêt en « mixte sous couvert continu » ou « futaie irrégulière »*, avec explication du procédé du martelage* (choix des arbres à retirer, dont des arbres « sains »)
- les cloisonnements*
- l'intérêt du vieux bois*
- le principe de la régénération naturelle* et la nécessité ou pas de l'accompagner de plantations, pour privilégier par exemple des essences plus résistantes aux changements climatiques.
- l'impact des travaux sur le confort de la promenade, notamment en lien avec la remise en état des chemins, pourtant toujours réalisée (obligatoire, à charge de l'exploitant, et contrôlée par l'ONF et Île-de-France Nature)

Conflits d'usages

La visite, animée par le délégué territorial, s'est articulée autour :

- de la question de concilier la promenade à cheval et la promenade à pied (usage d'une structure privée pour son activité – le centre équestre de Saint Thibault – et de promeneurs pour leurs loisirs) ;
- des engins motorisés interdits dans les espaces naturels, dangereux pour les promeneurs et entraînant des dégradations des écosystèmes ; la pratique sportive du VTT en milieu naturel est également reconnue comme une activité dont il faut sensibiliser les pratiquants.
- la problématique des chiens non tenus en laisse, dénoncée d'abord pour son danger pour la promenade puis pour son impact sur la faune de la forêt (dérangement)

Le sujet de l'exploitation de la carrière (tension très forte exprimée par un élu inquiet et opposé à cet exploitation) a été également partagé au sein de cette visite, avec des craintes partagées par les participants sur la poursuite de cette activité sur le site et ses conséquences sur la forêt. L'entreprise Knauff se montre ouverte au dialogue, et évoque son souhait de minimiser les impacts, de redonner des accès précédemment condamnés, d'associer éventuellement les usagers aux projets de remise en état.

Autres sujets abordés

D'autres sujets ont été abordés, en complément des deux thématiques :

- la protection du paysage forestier, s'appuyant sur le constat d'arbres malades sur le site (châtaigniers) et la crainte de l'exploitation des carrières.
- la pression de la fréquentation du public et son impact notamment sur les espèces végétales
- la création d'itinéraires de découverte historique du site, avec implantation de signalétique (un projet est en cours avec la Communauté de communes Plaines et Monts de France)
- le besoin de davantage de communication et de pédagogie : La programmation d'animations pédagogiques organisées sur le site par Île-de-France Nature est appréciée, et la communication mise en œuvre sur la gestion forestière est reconnue mais estimée non suffisante, avec une demande de davantage de pédagogie (panneaux ?) sur les différents sujets.
- la prise en compte des demandes des partenaires et notamment la réactivité du technicien forestier (ex dans le cas de dépôts sauvages)

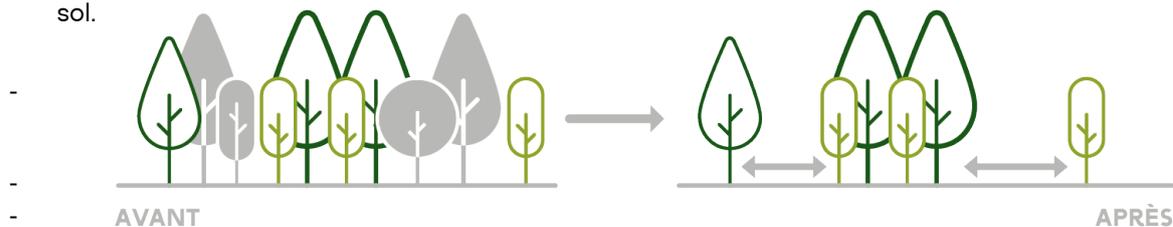
Retour sur le format, les outils et les objectifs de ce test de comité d'usagers « revu et corrigé »

Le format visite-enquête s'est finalement déroulé en visite de la forêt autour de questions-réponses, sans utilisation de l'outil « carnet de marche » et sans se limiter aux thématiques pré-identifiées.

Une attention toute particulière a pu être donnée aux « concernés » de chacun compte tenu de la durée de l'instance ; en revanche, aucune action collective n'a été proposée. Le souhait de concilier l'ensemble des usages et « vivre ensemble et le mieux possible la forêt » a été pourtant exprimé.

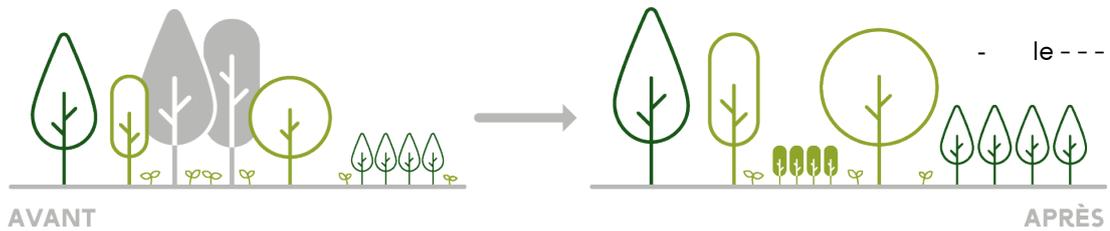
* LEXIQUE :

- les **coupes de sécurité** consistent à retirer les arbres situés aux abords des chemins, en lisière de forêt, à proximité d'infrastructures (route, parking, réseau électrique, etc.) ou d'habitations, et identifiés comme dangereux (vieillissants, malades, endommagés ou fragilisés par des aléas climatiques) et présentant des risques de chute de branches voire de l'arbre lui-même.
- l'ouverture de **cloisonnements** est nécessaire pour permettre l'entretien et par conséquent le renouvellement de la forêt. Il s'agit de créer des axes de circulation, parallèles entre eux, afin de minimiser l'impact du passage des engins forestiers (tracteurs, débardeurs, porteurs...). Ces derniers sont tenus de les emprunter afin d'éviter le tassement du sol. Lors de la création ou « ouverture » de ces cloisonnements, des arbres sont donc retirés à intervalles réguliers. Ces ouvertures seront comblées en quelques années par les arbres situés à proximité dont la croissance sera ainsi stimulée car ils auront davantage accès à la lumière et aux ressources du sol.



- le **document d'aménagement forestier** est la feuille de route sur laquelle s'appuie l'Office national des forêts (ONF) et Île-de-France Nature pour mettre en œuvre les opérations sylvicoles (travaux forestiers, coupes de bois, plantations, implantation de cloisonnements) sur l'ensemble du massif. L'enjeu de ce document de gestion est la pérennité de la forêt. Il doit concilier le renouvellement des peuplements avec l'accueil du public, la protection des richesses écologiques et la production de bois de qualité. Ce document est planifié pour plusieurs décennies car la forêt se gère sur le temps long. Pour la forêt régionale de Montgé, il est planifié de 2018 à 2032.
- la **Chalarose du frêne** est une maladie provoquée par un champignon (*Chalara fraxinea*), originaire d'Asie. Elle entraîne un assèchement de la cime et un dépérissement de la souche des arbres, avec des risques de chute de branches et de rupture. Elle est uniquement transmissible entre frênes et ne présente pas de risques pour l'homme. La rapidité de son expansion est favorisée par le changement climatique.
- la **gestion en couvert continu ou « futaie irrégulière »** consiste pour l'essentiel à gérer la forêt sur le principe du « couvert continu », avec un prélèvement limité à quelques arbres par hectares. Ce mode d'intervention - mis en œuvre par Île-de-France Nature en forêt régionale de Montgé comme sur l'ensemble des autres forêts régionales - est dénommé « sylviculture mélangée à couvert continu ». Il prend la forme d'une futaie irrégulière. Les travaux consistent à retirer, à l'intérieur des parcelles et à plusieurs années d'écart, une certaine proportion d'arbres, de façon à conserver un couvert forestier continu. Par conséquent les parcelles ne sont jamais mises à « nues » et il n'y a pas de coupe à blanc. Au contraire, l'objectif recherché est de pérenniser un boisement comportant à la fois des jeunes tiges issues de rejets ou de semis naturel, des arbres adultes et de vieux arbres. Dans cette perspective des coupes d'amélioration

sont nécessaires pour maintenir une diversité des essences, maintenir de bonnes conditions au sol (espace et lumière) afin de garantir le développement des arbres d'avenir mais aussi maintenir les arbres remarquables et ceux qui hébergent de nombreux animaux (ex arbres creux).



- le **martelage** est une opération qui mobilise toutes les connaissances du forestier. Le choix de l'arbre à prélever fait appel à toutes ses connaissances et nécessite souvent des expertises croisées. Dans tous les cas, c'est le renouvellement de la forêt qui guide toujours la main du forestier. Il veille davantage aux arbres qu'il laisse après la coupe, qu'à ceux qu'il enlève. Les critères sont nombreux, par exemple :
 - o l'état sanitaire des boisements de la parcelle (arbres malades) : c'est le cas en forêt régionale de Montgé, dans laquelle des frênes sont atteints de la maladie de la chalarose ;
 - o un arbre dangereux (risque de chute) situé à proximité d'une allée de promenade, avec prise en compte aussi de sa prise au vent (un arbre dépérissant situé en bordure d'allée mais sans risque de chutes car dénué de branches par exemple pourra être laissé sur place) ;
 - o un « arbre bio » à préserver pour ses qualités de niche écologique : lors du martelage, ces arbres à conserver sont aussi marqués !
 - o la proximité d'une « tige d'avenir » (un bel arbre à préserver et qui va ainsi bénéficier de davantage de lumière pour poursuivre sa croissance) ou d'une « poche » de régénération (un ensemble de semis et de jeunes pousses nécessitant un apport de lumière suffisant pour se développer) ;
 - o la présence d'un espace ouvert (sans arbres) à préserver ;
 - o l'intérêt patrimonial de l'arbre (par exemple, arbre de taille remarquable) ; etc...

- la **régénération naturelle** est l'ensemble des graines que produit les arbres pour se renouveler. Les graines proviennent des semenciers puis elles se transformeront en semis. Ces semis naturels souvent en surnombre, devront résister à l'abrutissement du chevreuil, aux aléas climatiques et aux aléas humains (piétinement, écrasement). Aussi, pour aider le développement des semis les mieux conformés ou pour favoriser l'essence la plus adaptée aux conditions climatiques du moment, le technicien forestier pourra procéder à leur dégagement et à leur éclaircie.

- les arbres morts ou sénescents (**vieux bois**) sont systématiquement conservés, s'ils ne présentent aucun danger pour la sécurité du public. Leur maintien est bénéfique à l'écosystème forestier : lichens, algues et certains champignons s'y développent en abondance, insectes et oiseaux y trouvent gîte et couvert ! Ce sont de véritables « niches écologiques ». Dans la même logique, les branches coupées sont laissées à terre : leur décomposition permet de nourrir la faune du sol (pédofaune) et d'améliorer la qualité du sol forestier par la production d'humus (humus). Un véritable festin pour celle-ci !